

## CONSEIL MUNICIPAL DU 20 SEPTEMBRE 2011 à 19H45, en mairie

	Présent	Excusé	Pouvoir	Absent		Présent	Excusé	Pouvoir	Absent
SAUNIER Renée	X								
RIZET Jean-Pierre	X				FOREST Jean-Charles			X	
GAUDET Charles	X				GATEAU Christelle			X	
TILLIER Jacky	X				LABAUNE Patrick	X			
RUAUX Eveline	X				LARUE Philippe			X	
DUVIGNAUD Jacques			X		LOMBARD Nathalie	X			
BASSY Jean-Paul	X				QUILLIVIC Eliane	X			
BOSSET Jacques	X				SCHIAVONE Pascal	X			
CHAVANEL Laurent	X				VANDROUX Andrée			X	
DUTREMBLE Gilles	X				VINCENT Chantal		X		

Le(s) conseiller(s) ci-après avai(en)t délégué leur mandat respectivement à :

Christelle GATEAU à Jean Charles FOREST

Jacky DUVIGNAUD à Jacques BOSSET

- Un scrutin a eu lieu, Eveline RUAUX a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire

### APPROBATION DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 28 Juin 2011

Le compte rendu est adopté avec **13 voix "POUR"**

#### ABATTEMENT CONCERNANT LA TAXE D'HABITATION

La FNATH demande depuis 2 ans un abattement sur la taxe d'habitation concernant les personnes handicapées. C'est en effet une possibilité offerte par le Code Général des Impôts pour les personnes titulaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées, de l'allocation aux adultes handicapés ou de la carte d'invalidité, ainsi que pour les contribuables atteints d'une infirmité ou d'une invalidité les empêchant de subvenir par leur travail aux nécessités de l'existence ou qui occupent leur habitation avec les personnes handicapées.

Les communes qui acceptent cet abattement de 10 % doivent prendre une délibération avant le 31 octobre 2011 pour que la décision soit applicable au 1<sup>er</sup> janvier 2012.

**ACCORD avec 18 voix "POUR"**

#### DECISION CONCERNANT LA TAXE COMMUNALE SUR L'ELECTRICITE

Les communes perçoivent une taxe sur la consommation d'électricité dont l'assiette repose sur les quantités consommées : 0.75 € MWh pour les particuliers, 0.25 MWh pour les professionnels.

Le conseil municipal doit fixer avant le 1<sup>er</sup> octobre 2011, le coefficient multiplicateur dont il assure la perception en appliquant un coefficient unique de 0 à 8 applicable au 01/01/2012.

A ce jour, le taux était de 8 %, il est donc proposé de lui substituer un coefficient de 8.

Pour assurer la transition entre les deux dispositifs, aucune délibération n'a été nécessaire pour l'année 2011 : le taux, en valeur décimale, constaté au 31 décembre 2010 a été automatiquement converti en coefficient multiplicateur applicable aux tarifs de référence de 0,75 et 0,25 euro par MWh susvisés.

La commune appliquait en 2010 un taux de taxe sur la fourniture d'électricité de 8 %, un coefficient de 8 a été appliqué en 2011 aux tarifs de référence, soit un barème de taxe respectif de 6 € et de 2 € par MWh, selon la nature des utilisateurs.

Il est donc proposé d'appliquer le coefficient de 8.

**ACCORD avec 18 voix "POUR"**

#### DENOMINATION DE VOIE AU LOTISSEMENT LES HAUTS DE SACREVAINS

La plupart des lots sont aujourd'hui vendus et les propriétaires commencent à emménager Il est proposé tout simplement de dénommer cette voie "Impasse des Hauts de Sacrevains"

**ACCORD avec 18 voix "POUR"**

### **DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU FONDS FACADES**

Une délibération avait institué ce fonds en 2008 afin de respecter le plan couleur mais aussi de permettre aux propriétaires de rénover leur façade en bordure de rue en bénéficiant d'une aide financière qui sera de 15 % du montant HT des travaux plafonné à 2 000 €.

M et Mme MASSON rue Bouillot ont déposé un dossier cet été.

**Le montant des travaux non compris l'échafaudage s'élève à : 13 901.12 € HT soit 2 085.16 €**

La commune accepte donc le versement d'une subvention plafonnée à 2 000 €.

En parallèle, elle ouvre une enveloppe de 6 000 € permettant de couvrir d'éventuelles autres demandes.

**ACCORD avec 18 voix "POUR"**

### **CONVENTION AVEC LA COMMUNE DE MONTCEAU LES MINES DANS LE CADRE DU TSB**

Cette année encore, un spectacle sera offert gratuitement au public cirysien dans le cadre du TSB : M. MELON le 4 Octobre pour un montant de 1 600 € HT qui sera versé à la commune de MONTCEAU organisatrice

**ACCORD avec 18 voix "POUR"**

### **SUBVENTION EXCEPTIONNELLE AU COMITE DES FETES DE GENELARD POUR UN SPECTACLE**

Le 13 Août la mairie de GENELARD était l'organisatrice d'un spectacle intitulé Le Malade Imaginaire avec un financement des communes avoisinantes : Perrecy les Forges, Saint Julien, Ecuisses et Ciry le Noble. Le coût total s'est élevé à 10 000 € et la commune avait proposé de verser 700 €

Accord pour verser la subvention au Comité des Fêtes de GENELARD qui a avancé cette somme

**ACCORD avec 18 voix "POUR"**

### **CONVENTION DE MISE A DISPOSITION ENTRE CIRY LE NOBLE ET GENELARD POUR L'EPN**

Suite aux demandes d'habitants de Gévelard, Monsieur le Maire propose de renouveler la convention de mise à disposition de M. Benjamin LINA, animateur de la collectivité, à la commune de Ciry le Noble pour l'animation d'ateliers informatiques ; en contrepartie la commune de CIRY LE NOBLE met à disposition les locaux de l'Espace Public Numérique (EPN).

Les ateliers devront accueillir 50 % de Cirysiens.

Ces ateliers INTERNET auront lieu du 4 octobre au 8 novembre pour le cycle 1

et du 15 novembre au 13 décembre 2011, à raison de 6 séances d'une heure à chaque atelier

**ACCORD avec 18 voix "POUR"**

### **ANNULATION D'UNE DELIBERATION CONCERNANT LES PRIMES AU PERSONNEL**

La Sous Préfecture demande d'annuler une délibération qui avait été prise pour attribuer une prime d'ancienneté au personnel médaillé du travail au motif qu'il existe un régime indemnitaire pour les primes, on ne peut donc en instituer d'autres

**ACCORD avec 18 voix "POUR"**

### **PRISE EN CHARGE DES FRAIS DE PARTICIPATION AU CONGRES DES MAIRES**

Afin de permettre aux élus de participer au Congrès des Maires qui aura lieu cette année les 22, 23, 24 Novembre, la commune accepte de prendre en charge les frais d'inscription de 90 € par personne.

**ACCORD avec 18 voix "POUR"**

### **RAPPORTS ANNUELS 2010 POUR LES SERVICES PUBLICS D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT POUR LE GAZ**

Tous les rapports sont consultables en mairie aux jours et heures d'ouverture.

En ce qui concerne les rapports CCM, eau potable, assainissement, ordures ménagères, des élus de la Communauté sont présents pour les présenter aux élus.

**M. VANNIER** commence par les ordures ménagères en précisant qu'il y a désormais 2 rapports : la collecte d'une part, le traitement d'autre part.

En quelques chiffres, la collecte représente sur un territoire de 91 460 habitants pour 438 km<sup>2</sup> un volume moyen de 346 kg/an/habitant et un coût de 12,7 millions d'euros.

Concernant le traitement, une nouvelle Délégation de Service Public a été signée le 01/01/2011 avec VEOLIA. On compte environ 40 000 tonnes à traiter chaque année qui se répartissent en 13 460 tonnes de sélectif pour 18 500 tonnes qui partent en CET (centre d'enfouissement technique) soit un peu moins de 50 % de valorisation.

En 2011/2012, une nouvelle déchetterie devrait être créée pour les communes du sud à Ciry : les études sont en cours.

De nouvelles bennes à verre ont été commandées et seront mises en place dans les communes fin 2011, début 2012.

**M. FERREIRA** commente ensuite le bilan eau et assainissement.

Des travaux importants de regroupement de station ont été réalisés à Montchanin et le Creusot en 2012.

Les perspectives 2012 montrent que le regroupement n'est pas forcément le plus judicieux partout. Ainsi, le projet de regroupement Sanvignes/Ciry est en attente de nouvelles études, sachant que des mises aux normes sont indispensables dans les 10 ans qui viennent.

Le SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) est en place au niveau de la CCM. à Ciry, les contrôles seront effectués en 2012.

Les boues de station qui sont valorisées en agriculture le sont en totalité sur notre commune, en accord avec les agriculteurs.

En ce qui concerne le prix de l'eau, il continue à augmenter avec un seuil critique à 4 € le m<sup>3</sup>.

**Enfin, Jean-Claude LAGRANGE** prend la parole pour évoquer l'Agence d'Urbanisme Intercommunale mise en place récemment sur 29 communes du département.

La mutualisation sera également un thème majeur des prochaines années, ce qui permettra de rationaliser les moyens en matériels, en personnel, en compétence.

Un pôle expérimental pour les communes de Ciry, Perrecy, Gévelard, Pouilloux sera mis en place au 01/01/2012 au niveau des services techniques (espaces verts et bâtiments).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 heures 30

Le secrétaire de séance  
Eveline RUAUX.